SEPIAM FUNDS

Société d'investissement à capital variable
Sous forme de Société par Actions Simplifiée
Siège social : 39 rue Marbeuf – 75008 PARIS
RCS Paris 837 832 120

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2026

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Changements intéressant l'OPC
3. Rapport de gestion
4. Informations réglementaires
5. Direction de la société
6. Information concernant les mandataires sociaux
7. Certification du Commissaire aux comptes
8. Comptes de l'exercice
9. Annexe périodique SFDR

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 OCTOBRE 2026

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société, la SICAV SEPIAM FUNDS constituée à ce jour d'un unique compartiment dénommé EUROPE SMALL CAPS, durant l'exercice clos le 30 juin 2026 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus au Président ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : A

ISIN : FR0013298551

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 15/06/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 2 Milliards d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.
- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3780 EUR	3420 EUR
	Rendement annuel moyen	-62,2%	-19,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7090 EUR	9030 EUR
	Rendement annuel moyen	-29,1%	-2,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10580 EUR	14420 EUR
	Rendement annuel moyen	5,8%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16300 EUR	20570 EUR
	Rendement annuel moyen	63,0%	15,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et juin 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2016 et octobre 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	310 EUR	2420 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,1%	3,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,53% avant déduction des coûts et de 7,60% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,74% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	174 EUR
Coûts de transaction	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	70 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Afin d'assurer une gestion équitable de la liquidité entre les investisseurs, la Société de Gestion peut, dans certaines circonstances exceptionnelles, mettre en œuvre des outils de gestion de la liquidité tels que notamment le mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ou l'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing »). Les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs sont décrites dans le prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00.

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité sont disponibles à l'adresse : https://www.montsegur.com/publications-en-matiere-de-durabilite/.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : B

ISIN : FR0013298544

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 15/06/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 2 Milliards d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.
- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes

périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe

de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3800 EUR	3340 EUR
	Rendement annuel moyen	-62,0%	-19,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7090 EUR	9240 EUR
	Rendement annuel moyen	-29,1%	-1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10650 EUR	14520 EUR
	Rendement annuel moyen	6,5%	7,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16300 EUR	20570 EUR
	Rendement annuel moyen	63,0%	15,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et juin 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2016 et octobre 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	262 EUR	2001 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,6%	2,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,56% avant déduction des coûts et de 7,74% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,24% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	124 EUR
Coûts de transaction	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	73 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	65 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Afin d'assurer une gestion équitable de la liquidité entre les investisseurs, la Société de Gestion peut, dans certaines circonstances exceptionnelles, mettre en œuvre des outils de gestion de la liquidité tels que notamment le mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ou l'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing »). Les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs sont décrites dans le prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00.

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité sont disponibles à l'adresse : https://www.montsegur.com/publications-en-matiere-de-durabilite/.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- Evénements importants survenus au cours de l'exercice ou à intervenir après la clôture de l'exercice

Au cours de l'exercice, le fonds a adopté une classification au titre de l'article 8 du règlement SFDR, traduisant la formalisation d'une démarche intégrant les caractéristiques environnementales et sociales dans le processus d'investissement. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des pratiques de gestion existantes, l'analyse extra-financière venant compléter l'analyse fondamentale des sociétés afin d'apprécier plus finement les risques et opportunités de long terme.

3. RAPPORT DE GESTION

L'actif net de la SICAV, toujours composée à cette date d'un seul compartiment dénommé EUROPE SMALL CAPS, s'élevait à 36 702 753,27 euros, divisé en 30 546,999 actions, toutes catégories d'actions confondues, contre 19 642 997,15 euros, divisé en 15 924,07 actions au terme de l'exercice précédent. Cette progression est le fait à la fois d'une collecte nette positive de plus de 12,6 Millions d'euros et d'un effet marché favorable.

La valeur liquidative de l'action « A » ressort au 30 juin 2026 à 145,61 euros et la valeur liquidative de l'action « B » à 1 895,10 euros, en hausse par rapport à l'exercice antérieur, de +17,9% sur la part A et de +17% sur la part B.

Environnement :

L'exercice a marqué une nette amélioration du comportement des petites et moyennes capitalisations européennes, mettant fin à plusieurs années de sous-performance relative face aux grandes valeurs. Après avoir été pénalisé par la remontée rapide des taux d'intérêt, la contraction des multiples de valorisation et des sorties de capitaux importantes, le segment a progressivement retrouvé l'intérêt des investisseurs dans un contexte de normalisation de l'inflation et d'assouplissement des politiques monétaires.

Cette amélioration est toutefois restée progressive et parfois heurtée. Les marchés ont continué d'évoluer au rythme des annonces de politique monétaire, des tensions géopolitiques persistantes et des incertitudes liées à l'évolution des échanges commerciaux internationaux. Ces épisodes de volatilité ont régulièrement ravivé l'aversion au risque, favorisant ponctuellement les valeurs les plus liquides et les grandes capitalisations.

En fin de période, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont ravivé les inquiétudes concernant les prix de l'énergie et les perspectives d'inflation. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a décidé, lors de sa réunion de juin, de relever ses taux directeurs de 25 points de base afin de contenir les risques inflationnistes liés au choc énergétique.

Malgré cet environnement, les fondamentaux des petites et moyennes entreprises européennes sont demeurés globalement solides. Dans de nombreux secteurs, la croissance bénéficiaire est restée résiliente, les bilans ont continué d'afficher des niveaux

d'endettement maîtrisés et les équipes dirigeantes ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une bonne capacité d'adaptation face au ralentissement économique observé ces dernières années. Pourtant, cette amélioration des fondamentaux ne s'est pas toujours traduite dans les valorisations, qui demeurent, pour une partie importante de l'univers d'investissement, inférieures à leurs moyennes historiques.

L'exercice a également confirmé le retour d'une forte dispersion des performances entre les sociétés. Au-delà de la progression des indices, les écarts de valorisation et de performance sont restés particulièrement marqués selon les secteurs, les pays et surtout la qualité intrinsèque des entreprises. Dans ce contexte, la sélection des valeurs a continué de jouer un rôle déterminant dans la création de performance, davantage que les choix d'allocation sectorielle ou géographique.

Politique de gestion et principaux mouvements :

La gestion est demeurée active tout au long de l'exercice, dans un environnement caractérisé par une forte dispersion des valorisations et des performances. Les arbitrages réalisés ont principalement consisté à réallouer progressivement le capital vers de nouvelles opportunités offrant, selon nous, un potentiel de création de valeur supérieur, tout en matérialisant une partie des gains sur plusieurs sociétés ayant connu une forte revalorisation.

Parmi les principales initiations figurent notamment Attendo, acteur nordique des services de santé, Hoist Finance, spécialiste européen du recouvrement de créances, Keller Group ainsi que NCAB Group. Ces investissements illustrent notre volonté de renforcer l'exposition à des entreprises disposant de positions concurrentielles solides, de bilans robustes et de perspectives de croissance attractives, acquises à des niveaux de valorisation que nous estimions encore favorables.

Le fonds a également renforcé plusieurs convictions historiques, notamment Glenveagh Properties et LU-VE, dont les perspectives opérationnelles continuaient, selon nous, d'être insuffisamment intégrées par le marché.

À l'inverse, plusieurs positions ont été cédées ou sensiblement allégées après avoir atteint nos objectifs de valorisation ou afin de financer de nouvelles opportunités d'investissement. Les principales sorties concernent notamment RaySearch Laboratories, Babcock International, Vicat, Scout24 et Premier Foods. Enfin, le fonds a procédé à des prises de bénéfices sur Exail Technologies, dont l'excellente performance boursière avait conduit à une revalorisation significative du titre.

Perspectives :

Après plusieurs années de sous-performance, les petites et moyennes capitalisations européennes continuent de présenter un point d'entrée attractif. Si le rebond observé depuis la fin de l'année 2024 a permis de réduire une partie de la décote accumulée, les

valorisations demeurent, selon nous, inférieures à leur potentiel au regard des fondamentaux des entreprises.

L'un des principaux freins au segment reste l'absence de flux significatifs vers la gestion active. Après plusieurs années de décollecte, les Small et Mid Caps de la zone euro montrent des signes d'amélioration depuis 2024, mais cette reprise reste encore incomplète. Les flux se dirigent principalement vers les ETF, tandis que les fonds actifs continuent, dans leur ensemble, d'enregistrer des rachats. Un retour durable des investisseurs vers cette classe d'actifs constituerait un soutien important, tant pour les valorisations que pour la liquidité du marché.

Dans le même temps, de nombreuses sociétés continuent d'afficher une croissance bénéficiaire solide, des bilans robustes et des positions concurrentielles renforcées. Pourtant, ces progrès ne sont pas toujours pleinement reflétés dans leurs cours de Bourse. Cet écart entre la qualité des fondamentaux et les valorisations demeure, selon nous, une source d'opportunités pour une gestion active fondée sur une sélection rigoureuse des entreprises.

Dans cet environnement, nous restons fidèles à notre philosophie d'investissement : identifier des sociétés capables de créer durablement de la valeur pour leurs actionnaires et les accompagner sur le long terme, indépendamment des fluctuations de marché à court terme.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Réglementation SFTR**
 Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires**
 Montségur Finance met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires. Cette politique est détaillée dans le document éponyme consultable sur le site internet de la société https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/

- **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**
 Aucun.

- **Frais d'intermédiation**
 Conformément aux dispositions de l'article 314-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts.

- **Commissions de mouvement**
 Montségur Finance ne perçoit pas de commission de mouvement.

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

- Politique de rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance a intégré les dispositions de l'article 5 du règlement SFDR dans sa politique de rémunération. Celle-ci prévoit que la détermination de la rémunération variable tienne compte de critères de durabilité, notamment au travers de la prise en considération des risques en matière de durabilité. Cette approche repose sur une combinaison d'objectifs collectifs et individuels, définis à partir des risques identifiés par le comité ESG. La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2025 a fait l'objet d'une revue dans le cadre de l'évaluation des risques.

Le tableau des rémunérations 2025 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

Catégories	Rémunération fixe 2025 (K€)	Primes variables 2025 (K€)
Dirigeants	302	0
Gestion / Marketing / Commercial	246	91
Support (dont fonctions administratives et RCCI)	289	53
TOTAL	837	170

- **Technique de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers (ESMA)**
 L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

- **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :**

Titres	Mouvements	
	Cessions (en eur/équivalent eur)	Acquisitions (en eur/équivalent eur)
COMET HOLDING		1 132 011
THEON INTERNATIONAL		1 079 708
MEDINCELL		1 068 563
AVIO SPA		879 539
BASLER AG		829 303
2 CRSI	874 140	
BPER BANCA	981 230	
BONE SUPPORT	997 838	
EXAIL	1 011 154	
EXOSENS	1 100 481	

- **Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte**
 Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

- **Politique des droits de vote**
 Conformément aux dispositions des articles 321-132 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la politique de vote est accessible sur le site de https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/

- **Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce**
 Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
MONTSEGUR FINANCE
39 rue Marbeuf
75008 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.montsegur.com

5. DIRECTION DE LA SOCIETE

La société est représentée, dirigée et administrée par la SAS MONTSEGUR FINANCE, SAS au capital de 1 146 060 euros, située au 39 rue Marbeuf - 75008 Paris, représentée par Monsieur François Chaulet (Président) et Monsieur Ludovic Eyt-Dessus (Directeur Général).

6. INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes autres sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Monsieur François Chaulet, représente MONTSEGUR FINANCE, Président de la SICAV

Egalement:

- Président de MONTSEGUR FINANCE.

Nous vous invitons après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Président

7. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV SEPIAM FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable sous forme de Société par Actions Simplifiée
RCS : 837 832 120 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

A la collectivité des associés de la SICAV SEPIAM FUNDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) SEPIAM FUNDS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L**.821-55** du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique



2026.10.01
16:01:33
+02'00'

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**36 569 397,51**	**19 526 941,65**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 569 397,51	19 526 941,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**36 569 397,51**	**19 526 941,65**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**228 554,49**	**451 361,33**
Comptes financiers	**2 212 852,54**	**586 924,67**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 441 407,03**	**1 038 286,00**
Total de l'actif I+II	**39 010 804,54**	**20 565 227,65**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	31 359 757,38	16 470 007,40
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	5 342 995,89	3 172 989,75
Capitaux propres I	**36 702 753,27**	**19 642 997,15**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**36 702 753,27**	**19 642 997,15**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	853 284,53	464 939,36
Concours bancaires	1 454 766,74	457 291,14
Sous-total autres passifs IV	**2 308 051,27**	**922 230,50**
Total Passifs : I+II+III+IV	**39 010 804,54**	**20 565 227,65**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	502 775,18	520 634,32
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 242,62	1 477,00
Sous-total produits sur opérations financières	**505 017,80**	**522 111,32**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-28 233,18	-24 400,21
Sous-total charges sur opérations financières	**-28 233,18**	**-24 400,21**
Total revenus financiers nets (A)	**476 784,62**	**497 711,11**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-656 278,46	-383 856,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-656 278,46**	**-383 856,76**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-179 493,84**	**113 854,35**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-65 345,36**	**8 107,64**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-244 839,20**	**121 961,99**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 242 421,52	963 135,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-221 077,11	-114 466,94
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**3 021 344,41**	**848 668,72**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**913 788,10**	**3 952,08**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**3 935 132,51**	**852 620,80**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 963 857,94	2 144 109,11
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-13 137,51	-418,30
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**1 950 720,43**	**2 143 690,81**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-298 017,85**	**54 716,15**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 652 702,58**	**2 198 406,96**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**5 342 995,89**	**3 172 989,75**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du compartiment Europe Small Caps consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation supérieure à 7% pour la part B et 6% pour la part A en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières. L'objectif de performance de 7 % pour la part B et 6% pour la part A en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la Sicav.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**4 076 102,43**	**10 268 314,98**	**14 551 301,03**	**19 642 997,15**	**36 702 753,27**
Action EUROPE SMALL CAPS A en EUR					
Actif net	0,00	373 756,15	408 579,98	507 768,74	1 763 468,43
Nombre de titres	0,00	3 778,350	3 903,510	4 110,920	12 110,432
Valeur liquidative unitaire	0,00	98,92	104,66	123,51	145,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,35	-5,94	5,35	15,54
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,40	0,07	-0,37	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B en EUR					
Actif net	4 076 102,43	9 894 558,83	14 142 721,05	19 135 228,41	34 939 284,84
Nombre de titres	3 167,610	7 788,880	10 416,020	11 813,150	18 436,567
Valeur liquidative unitaire	1 286,80	1 270,34	1 357,78	1 619,82	1 895,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	144,74	-108,33	-76,40	70,31	203,22
Capitalisation unitaire sur revenu	3,12	9,16	13,93	10,45	-13,28

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.
Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Les revenus éventuels provenant des acquisitions et cessions temporaires de titres seront intégralement acquis au fond.

<table>
<tr><th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Frais facturés à l'OPCVM</th><th rowspan="2">Assiette</th><th colspan="2">Taux ou forfait</th></tr>
<tr><th>Parts A</th><th>Parts B</th></tr>
<tr><td>*1</td><td>Frais de gestion financière</td><td>Actif net</td><td>1,5 % maximum</td><td>1 % maximum</td></tr>
<tr><td>*2</td><td>Frais de fonctionnement et autres services*</td><td>Actif net</td><td colspan="2">0,5 % TTC maximum
Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance</td></tr>
<tr><td rowspan="2">3</td><td rowspan="2">Commission de mouvement</td><td rowspan="2">Prélèvement sur chaque transaction</td><td colspan="2">Par la société de gestion : Néant</td></tr>
<tr><td colspan="2">Par le dépositaire en TTC :
un montant forfaitaire de 0 à 250 € est perçu</td></tr>
<tr><td>*4</td><td>Commissions de surperformance</td><td>Actif net</td><td>10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6 %, avec High Water Mark</td><td>10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7 %, avec High Water Mark</td></tr>
</table>

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

*1. Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

*2. Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres États membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...
En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, évènements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs Exemples :

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

*4 Commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle d'un taux de référence sur la période d'observation. La performance du compartiment sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Le taux de référence est de 7% nets pour la part B et 6% nets pour la part A au cours de l'exercice. La commission de surperformance est ainsi fixée à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% pour la part B, avec High Water Mark et 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour la part A, avec High Water Mark.

Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au compartiment si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent à compter du premier jour de valeur liquidative.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son taux de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performance et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ». Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Si une année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EUROPE SMALL CAPS B	Capitalisation	Capitalisation
Action EUROPE SMALL CAPS A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**19 642 997,15**	**14 551 301,03**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 990 343,23	3 407 398,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 723 158,11	-1 421 916,29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-179 493,84	113 854,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 021 344,41	848 668,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 950 720,43	2 143 690,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**36 702 753,27**	**19 642 997,15**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Actions souscrites durant l'exercice	9 378,572	1 256 161,21
Actions rachetées durant l'exercice	-1 379,060	-189 354,14
Solde net des souscriptions/rachats	7 999,512	1 066 807,07
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	12 110,432	
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Actions souscrites durant l'exercice	8 065,980	13 734 182,02
Actions rachetées durant l'exercice	-1 442,563	-2 533 803,97
Solde net des souscriptions/rachats	6 623,417	11 200 378,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	18 436,567	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
EUROPE SMALL CAPS A FR0013298551	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 763 468,43	12 110,432	145,61
EUROPE SMALL CAPS B FR0013298544	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 939 284,84	18 436,567	1 895,10

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ITALIE	SUEDE	ALLEMAGNE	FRANCE	SUISSE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	36 569,40	7 724,04	5 765,80	5 064,75	4 549,60	1 813,27
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**36 569,40**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 212,85	0,00	0,00	0,00	2 212,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 454,77	0,00	0,00	0,00	-1 454,77
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**758,08**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 212,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 454,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**758,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 765,80	1 813,27	1 742,84	1 268,63	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	471,93	577,92	210,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-223,54	0,00	-110,78	0,00	0,00
Comptes financiers	-697,05	-757,71	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**4 845,21**	**1 055,56**	**2 103,99**	**1 846,55**	**210,37**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	212 320,12
	Souscriptions à recevoir	4 313,86
	Coupons et dividendes en espèces	11 920,51
Total des créances		**228 554,49**
Dettes		
	Achats à règlement différé	445 619,46
	Frais de gestion fixe	67 370,40
	Frais de gestion variable	335 640,22
	Autres dettes	4 654,45
Total des dettes		**853 284,53**
Total des créances et des dettes		**-624 730,04**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 817,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	13 244,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,28
Frais de gestion variables acquis	1 360,23
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	318 821,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Frais de gestion variables provisionnés	307 617,23
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,17
Frais de gestion variables acquis	13 418,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-244 839,20**	**121 961,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-244 839,20**	**121 961,99**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-244 839,20**	**121 961,99**

Action EUROPE SMALL CAPS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**65,33**	**-1 546,87**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**65,33**	**-1 546,87**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**65,33**	**-1 546,87**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	65,33	-1 546,87
Total	**65,33**	**-1 546,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action EUROPE SMALL CAPS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-244 904,53**	**123 508,86**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**-244 904,53**	**123 508,86**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-244 904,53**	**123 508,86**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-244 904,53	123 508,86
Total	**-244 904,53**	**123 508,86**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 935 132,51**	**852 620,80**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**3 935 132,51**	**852 620,80**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 935 132,51**	**852 620,80**

Action EUROPE SMALL CAPS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**188 290,93**	**22 023,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**188 290,93**	**22 023,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**188 290,93**	**22 023,56**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	188 290,93	22 023,56
Total	**188 290,93**	**22 023,56**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action EUROPE SMALL CAPS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 746 841,58**	**830 597,24**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**3 746 841,58**	**830 597,24**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 746 841,58**	**830 597,24**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	3 746 841,58	830 597,24
Total	**3 746 841,58**	**830 597,24**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**36 569 397,51**	**99,64**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**36 569 397,51**	**99,64**
Automobiles			**110 241,00**	**0,30**
SAF-HOLLAND SE	EUR	5 444	110 241,00	0,30
Banques commerciales			**452 033,52**	**1,23**
BPER BANCA SPA	EUR	15 964	219 217,65	0,60
CREDITO EMILIANO SPA	EUR	13 687	232 815,87	0,63
Construction et ingénierie			**2 388 699,63**	**6,51**
EKTER S.A.	EUR	89 131	464 372,51	1,27
ELECNOR SA	EUR	8 226	326 983,50	0,89
KELLER GROUP PLC	GBP	18 211	560 839,12	1,53
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	38 150	468 100,50	1,28
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	4 986	568 404,00	1,54
Crédit à la consommation			**628 023,34**	**1,71**
HOIST FINANCE AB	SEK	38 987	628 023,34	1,71
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**910 508,66**	**2,48**
CHEFFELO AB	SEK	39 099	425 759,16	1,16
L.D.C. SA	EUR	3 169	382 815,20	1,04
ORSERO SPA	EUR	6 645	101 934,30	0,28
Distribution spécialisée			**2 291 789,21**	**6,24**
AUTO1 GROUP SE	EUR	13 848	320 719,68	0,87
CLAS OHLSON AB-B SHS	SEK	11 771	454 138,73	1,24
LU-VE SPA	EUR	8 958	594 811,20	1,62
PUUILO OYJ	EUR	25 272	453 885,12	1,24
WATCHES OF SWITZERLAND GROUP	GBP	13 583	111 749,48	0,30
WESTWING GROUP SE	EUR	21 475	356 485,00	0,97
Eau			**110 178,60**	**0,30**
2G ENERGY AG	EUR	1 554	110 178,60	0,30
Electricité			**993 307,90**	**2,71**
AQ GROUP AB	SEK	20 476	405 699,27	1,11
ELECTRICITE DE STRASBOURG-RG	EUR	803	163 009,00	0,44
EVISO SPA	EUR	47 021	424 599,63	1,16
Equipement et services pour l'énergie			**420 232,82**	**1,14**
ENDUR ASA	NOK	10 719	105 574,17	0,29
FUGRO NV	EUR	13 545	128 000,25	0,34
GRENERGY RENOVABLES	EUR	767	88 051,60	0,24
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	3 412	98 606,80	0,27
Equipements de communication			**294 739,10**	**0,80**
FILTRONIC PLC	GBP	91 367	294 739,10	0,80
Equipements électriques			**618 582,97**	**1,69**
HUBER + SUHNER AG-REG	CHF	717	173 342,37	0,47
KENDRION NV	EUR	5 881	115 385,22	0,31
MERSEN	EUR	5 438	226 547,08	0,63

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXANS SA	EUR	711	103 308,30	0,28
Equipements et fournitures médicaux			**219 028,51**	**0,60**
MEDISTIM ASA	NOK	10 818	219 028,51	0,60
Equipements et instruments électroniques			**3 994 890,71**	**10,89**
AUSTRIA TECHNOLOGIE & SYSTEM	EUR	1 988	419 468,00	1,14
BASLER AG	EUR	16 755	473 328,75	1,29
COMET HOLDING AG-REG	CHF	1 146	508 146,14	1,38
ESPRINET SPA	EUR	31 232	209 722,88	0,57
JENOPTIK AG	EUR	4 849	227 612,06	0,62
KITRON ASA	NOK	47 968	452 516,30	1,23
LUMIBIRD	EUR	7 450	191 092,50	0,52
MYCRONIC AB AK	SEK	16 221	469 661,08	1,28
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	7 096	351 961,60	0,96
TECHNOPROBE SPA	EUR	15 764	550 163,60	1,52
VUSIONGROUP	EUR	1 119	141 217,80	0,38
Equipements et produits de loisirs			**335 862,98**	**0,92**
GAMES WORKSHOP GROUP PLC	GBP	1 340	335 862,98	0,92
Gestion et promotion immobilière			**493 900,00**	**1,35**
GEK TERNA SA	EUR	11 225	493 900,00	1,35
Gestion immobilière et développement			**560 275,00**	**1,53**
ICOP SPA	EUR	18 250	560 275,00	1,53
Grands magasins et autres			**115 480,96**	**0,31**
BOOZT AB	SEK	8 656	115 480,96	0,31
Hôtels, restaurants et loisirs			**341 775,00**	**0,93**
DO & CO AG	EUR	1 575	341 775,00	0,93
Industrie aérospatiale et défense			**265 367,12**	**0,72**
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	8 893	265 367,12	0,72
Logiciels			**1 657 799,62**	**4,52**
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	2 578	212 942,80	0,58
CEMBRE SPA	EUR	5 885	528 473,00	1,45
CLAVISTER HOLDING AB	SEK	350 753	155 243,81	0,42
MAIRE SPA	EUR	5 998	85 891,36	0,23
SIDETRADE	EUR	1 171	204 222,40	0,56
TXT E-SOLUTIONS SPA	EUR	12 645	471 026,25	1,28
Logiciels et services internet			**564 902,10**	**1,54**
ATEME SA	EUR	45 927	564 902,10	1,54
Machines			**3 033 897,83**	**8,27**
AKVA GROUP ASA	NOK	27 598	314 764,33	0,86
ARTECHE LANTEGI ELKARTEA SA	EUR	9 422	317 521,40	0,87
COMER INDUSTRIES SPA	EUR	5 873	272 507,20	0,74
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	1 766	112 141,00	0,31
DANIELI & CO	EUR	6 622	445 991,70	1,22
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	2 746	329 794,60	0,90
LISI	EUR	7 620	500 634,00	1,35
PFISTERER HOLDING SE	EUR	4 355	411 112,00	1,12
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	9 202	329 431,60	0,90

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marchés de capitaux			**1 301 509,50**	**3,55**
BOURSE DIRECT	EUR	6 733	33 395,68	0,09
CENERGY HOLDINGS SA	EUR	20 375	468 625,00	1,28
NORDNET AB PUBL	SEK	14 208	471 828,30	1,29
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	18 163	327 660,52	0,89
Matériaux de construction			**116 520,28**	**0,32**
CALTAGIRONE SPA	EUR	11 446	116 520,28	0,32
Media			**485 205,75**	**1,32**
ITALIAN EXHIBITION GROUP SPA	EUR	36 345	485 205,75	1,32
Métaux et minerais			**890 136,35**	**2,43**
AMG CRITICAL MATERIALS N.V.	EUR	2 865	93 800,10	0,26
AURUBIS AG	EUR	2 456	445 027,20	1,21
DEUTSCHE ROHSTOFF AG	EUR	1 912	152 577,60	0,42
OUTOKUMPU OYJ	EUR	39 470	198 731,45	0,54
Ordinateurs et périphériques			**498 200,36**	**1,36**
2CRSI SA	EUR	10 550	323 674,00	0,88
PROACT IT GROUP AB	SEK	15 639	174 526,36	0,48
Pétrole et gaz			**89 289,35**	**0,24**
ITALGAS SPA	EUR	8 810	89 289,35	0,24
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**466 110,15**	**1,27**
ACCELLERON INDUSTRIES AG	CHF	5 180	466 110,15	1,27
Produits alimentaires			**1 527 296,46**	**4,16**
FORFARMERS NV	EUR	49 475	307 734,50	0,84
GLANBIA PLC	EUR	15 474	378 494,04	1,03
KRI-KRI MILK INDUSTRY SA	EUR	19 845	603 288,00	1,64
LOTUS BAKERIES	EUR	11	127 820,00	0,35
M P EVANS GROUP PLC	GBP	6 259	109 959,92	0,30
Produits chimiques			**364 039,20**	**0,99**
ALZCHEM GROUP AG	EUR	2 097	364 039,20	0,99
Produits pharmaceutiques			**1 391 176,87**	**3,79**
ATTENDO AB	SEK	63 187	698 881,77	1,91
IPSEN	EUR	679	114 615,20	0,31
PHARMANUTRA SPA	EUR	6 587	577 679,90	1,57
Produits pour l'industrie du bâtiment			**764 527,85**	**2,08**
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	331	326 550,30	0,89
HANZA AB	SEK	33 741	437 977,55	1,19
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**2 114 643,36**	**5,76**
AIXTRON SE	EUR	8 258	434 535,96	1,18
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	2 656	479 142,40	1,31
PVA TEPLA	EUR	13 440	606 681,60	1,65
S.O.I.T.E.C.	EUR	1 127	132 197,10	0,36
SUESS MICROTEC AG	EUR	4 966	462 086,30	1,26
Services aux collectivités			**339 124,57**	**0,92**
R&S GROUP HOLDING AG	CHF	11 475	339 124,57	0,92

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			**397 892,72**	**1,08**
FIERA MILANO SPA	EUR	10 888	91 894,72	0,25
MEDINCELL SA	EUR	6 985	200 050,40	0,54
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	1 331	105 947,60	0,29
Services aux professionnels			**1 018 486,01**	**2,77**
ARVERNE GROUP SA	EUR	19 213	152 551,22	0,42
BUFAB AB	SEK	29 567	337 954,26	0,92
NCAB GROUP AB	SEK	69 728	527 980,53	1,43
Services clientèle divers			**169 637,55**	**0,46**
BEFESA SA	EUR	5 683	169 637,55	0,46
Services financiers diversifiés			**1 136 829,94**	**3,10**
ASHTEAD TECHNOLOGY HOLDINGS	GBP	46 756	224 887,58	0,61
BAWAG GROUP AG	EUR	2 963	519 413,90	1,42
IG GROUP HOLDINGS PLC	GBP	4 968	104 804,29	0,29
SENTIA AS	NOK	25 962	176 744,97	0,48
TONIES SE - A	EUR	8 780	110 979,20	0,30
Services liés aux technologies de l'information			**478 135,50**	**1,30**
WIIT SPA	EUR	13 859	478 135,50	1,30
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**656 735,85**	**1,79**
GLENVEAGH PROPERTIES PLC	EUR	262 170	656 735,85	1,79
Soins et autres services médicaux			**916 877,04**	**2,50**
AMBEA AB	SEK	34 330	462 643,44	1,26
CLINICA BAVIERA SA	EUR	7 886	454 233,60	1,24
Textiles, habillement et produits de luxe			**519 906,27**	**1,42**
OVS SPA	EUR	86 006	519 906,27	1,42
Transport maritime			**125 600,00**	**0,34**
NEXT GEOSOLUTIONS EUROPE SPA	EUR	8 000	125 600,00	0,34
Total			**36 569 397,51**	**99,64**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	36 569 397,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 441 407,03
Autres passifs (-)	-2 308 051,27
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**36 702 753,27**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action EUROPE SMALL CAPS A	EUR	12 110,432	145,61
Action EUROPE SMALL CAPS B	EUR	18 436,567	1 895,10

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV SEPIAM FUNDS
39 rue Marbeuf
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2026

À la collectivité des associés de la SICAV SEPIAM FUNDS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par la collectivité des associés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

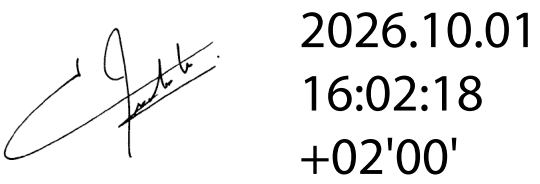
Conventions déjà approuvées par la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique



Jean-Luc MENDIELA

Associé

9. Annexe périodique SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Sepiam Funds – Europe Small Caps

Identifiant d'entité juridique : 969500G4PJJMWERQJ546

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **53**% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**:_%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires annuel des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les conventions internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche Best in Class à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G) selon les pondérations relatives au cœur de métier de la société. Les indicateurs ESG pertinents n'étant pas renseignés se voient attribuer la note médiane du secteur d'activité de l'entreprise concernée, afin d'équilibrer le manque de donnée pouvant être la conséquence de plusieurs facteurs (taille de la société, emplacement, exigences de publication, …).

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs :

- Restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité ;
- Identifier les faiblesses ou insuffisances des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A fin juin 2026, la performance des indicateurs de durabilité du produit était la suivante :

Indicateur de durabilité	**Taux de couverture**	**Total**	**Unité**
Total émissions carbone	94.34%	49,046.94	tonne CO2e
Emissions Scope 1	99.09%	1,310.34	tonne CO2e
Emissions Scope 2	99.09%	598.88	tonne CO2e
Emissions Scope 3	94,34%	47,180.06	tonne CO2e
Empreinte carbone	94.34%	1,431.21	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	88.60%	0.48	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non-ajusté	47.83%	13.53	%
Diversité du conseil d'administration	88.18%	37.28	%
Absence de politiques anti-corruption	88.60%	0.0	%

Et par rapport aux périodes précédentes ?

Le produit a été classifié Article 8 au sens de la réglementation SFDR au cours de l'année 2025, ainsi toute comparaison par rapport aux périodes précédentes n'est pas applicable, en raison d'exigences de durabilité différentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?

Le produit entend réaliser un minimum de 10% d'investissements durables, et a atteint 53,43% au 30 juin 2026. Notre définition d'investissement durable permet aux investissements identifiés comme tels de contribuer aux objectifs de durabilité, à travers différents piliers d'analyse. Ceux-ci répondent à la définition réglementaire d'un investissement durable :

- Contribution substantielle à un objectif environnemental ou social :
 la contribution substantielle à un objectif durable peut être évaluée de 4 moyens différents. Les outils utilisés incluent les PAI obligatoires du tableau 1 de l'annexe I de la réglementation SFDR, la taxinomie européenne, l'alignement des revenus aux ODD de l'ONU, et le cadre de validation scientifique de l'initiative Science Based Target (SBTi). Une autre manière de contribuer à un objectif durable est à travers la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions carbone, validée par l'initiative SBTi.
 Une seule de ces conditions est nécessaire pour que l'entreprise soit reconnue comme apportant une contribution substantielle : elles ne sont **pas additives**.

- Ne pas causer de préjudice important aux objectifs de durabilité (Do No Significant Harm – DNSH) :
 Les **directives de l'ESMA** guident cette partie de l'évaluation, demandant aux gestionnaires d'utiliser des éléments liés aux PAI et au respect des normes internationales. Notre fournisseur de données propose une évaluation en trois étapes. Les entreprises ne doivent pas être exposées aux combustibles fossiles et aux armes controversées (PAI M4 et M14), elles doivent également ne présenter aucune controverse sévère relative aux activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, aux violations des principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies (PAI M7, M10 et M11). Enfin, les entreprises ne doivent pas faire partie des plus mauvaises performances (les 5 derniers centiles) sur les autres indicateurs *PAI* obligatoires du tableau I de l'annexe 1.
 Un strict respect de tous ces éléments est nécessaire pour franchir ce filtre.

- Application des pratiques de bonne gouvernance : La méthodologie utilisée par Montségur Finance exclut donc les entreprises présentant des **controverses** graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

A travers l'application des différentes politiques d'intégration ESG, Montségur Finance s'assure que les investissements durables réalisés par le produit n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable. En effet, sont appliquées la politique d'exclusion (sectorielles, normatives, et internes basées sur la méthodologie de notation), la politique de prise en compte des Principal Adverse Impacts afin d'identifier les principales incidences négatives des investissements réalisés, la politique de gestion des controverses, et une approche d'investisseurs actifs à travers notre politique de vote et d'engagement.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en considération à plusieurs niveaux :

- Politique d'exclusion : les exclusions sectorielles, normatives, et basées sur la notation interne de Montségur Finance, permettent d'exclure les entreprises intrinsèquement liées aux principales incidences négatives ;

- Politique d'engagement : si une entreprise est identifiée comme ayant une incidence négative ou présentant des risques quant aux objectifs de durabilité, un engagement sera mis en place par l'équipe de gestion afin d'accompagner l'émetteur concerné vers de meilleures pratiques, de le sensibiliser ou bien d'obtenir plus d'informations afin de nourrir notre analyse.

 La politique de prise en compte des principales incidences négatives est disponible sur le site internet de Montségur Finance.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Les investissements durables ont par définition rempli les exigences appliquées par Montségur Finance, qui incluent le fait de respecter le cadre d'exclusions normatives. Celui-ci est basé sur les normes internationales, et permet à l'équipe de gestion d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs suivantes :

- **Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;

- **Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE ;

- **Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI** : exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Ainsi, tous les investissements présents en portefeuille et couverts par l'analyse ESG respectent les exigences détaillées ci-dessus.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en considération pour tous les investissements réalisés par le produit couverts par l'analyse ESG, leur présence dans l'univers d'investissement étant conditionnelle à leur respect des différentes exigences ESG appliquées au produit et détaillées dans les différentes politiques de durabilité, disponibles sur le site internet de Montségur Finance.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

A fin juin 2026, les principales positions du produit financier étaient les suivantes :

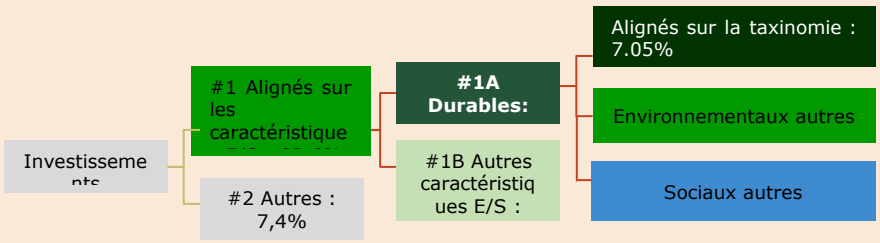
Position	Poids en portefeuille
ATTENDO AB	1,90%
GLENVEAGH PROPERTIES	1,79%

HOIST FINANCE AB	1,71%
PVA TEPLA AG	1,65%
KRI KRI MILK INDUSTRY SA	1,64%
LU-VE SPA	1,62%
PHARMANUTRA	1,57%
HEIJMANS N.V.-CVA	1,55%
ATEME SA	1,54%
KELLER GROUP PLC	1,53%

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/**S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:*
*-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;*
*-la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les*

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période, à savoir ;

A fin juin 2026, les investissements ont été réalisés dans les principaux secteurs économiques suivants :

Secteur	Poids en portefeuille
Industrielles	24,2%
Technologie	18,3%
Biens de Consommation	11,3%
Construction	9,9%
Santé	7,9%
Energie	5,9%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Services Financiers	4,2%
Agroalimentaire	3,5%
Banques	2,6%
Services Publics	2,3%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



**Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- ***Quelle était la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

 A fin juin 2026, 1% des investissements ont été réalisés dans des activités transitoires et 4% dans des activités habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

 Non applicable, le produit ayant été classifié Article 8 au sens de la réglementation SFDR au cours de l'année.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements étaient composés de liquidités ou quasi-liquidités, ou d'émetteurs non-couverts par l'analyse ESG. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie du fonds, sont appliquées différentes mesures afin de s'assurer que le produit répondent à son engagement:

- Sur une base ex-ante: chaque investissement couvert par l'analyse ESG doit faire partie de l'univers d'investissement, ayant donc répondu aux critères fixés par le fonds ;
- Sur une base continue pendant la période de détention et ex-post: a minima mensuellement l'univers d'investissement est mis à jour afin de s'assurer que toute valeur présente en portefeuille et couverte par l'analyse ESG est analysée sur la base de sa notation ESG et de son implication potentielle dans des controverses, afin de s'assurer de son éligibilité constante en portefeuille.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer sile produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?***
 Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
 Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
 Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
 Non applicable.